

## Travailler avec votre avocat

**Ci-dessous quelques conseils qui pourraient vous être utiles pour le développement et le maintien de relations positives avec votre avocat**

### Avant votre premier rendez-vous

- Vérifiez le prix de la première consultation et quelle sera sa durée.
- Vérifiez que l'avocat a de l'expérience ou est spécialisé dans le domaine de votre affaire judiciaire.
- Notez les détails de votre affaire judiciaire : qu'est-ce qui s'est passé, quand et qui était présent.
- Faites des copies de tous les documents qui pourraient être utiles dans votre affaire judiciaire.
- Notez les questions que vous voulez poser à votre avocat.
- Notez le résultat que vous espérez obtenir dans cette affaire.
- Si vous pensez que ce serait bénéfique, essayez de venir à votre premier rendez-vous avec un ami, un parent ou une personne de soutien.
- Faites le nécessaire pour qu'un interprète soit disponible, s'il vous en faut un.

### A votre premier rendez-vous

- Demandez quels seront les frais (ou l'aide juridique si vous avez besoin d'aide financière).
- Notez ce qu'on vous dit.
- Donnez une copie des notes que vous avez préparées à votre avocat ainsi que les documents que vous avez photocopiés.
- Répondez clairement aux questions posées par votre avocat.
- Posez des questions à votre avocat si vous ne comprenez pas quelque chose ou si vous voulez savoir ce que vous devez faire.
- Demandez à votre avocat de définir tout terme légal que vous ne comprenez pas.
- Demandez à votre avocat quelles sont les options pour résoudre votre affaire judiciaire.
- Informez votre avocat si quelque chose vous préoccupe concernant votre sécurité personnelle.
- Demandez à votre avocat ce qui va se passer ensuite et combien de temps cela pourrait prendre pour résoudre votre affaire judiciaire.

### Considérations en cours

- Notez ce que dit votre avocat
- Gardez ces notes et toutes les lettres et documents qui vous sont envoyés par votre avocat dans un dossier.
- Informez votre avocat si vos détails personnels ont changé.
- Posez des questions à votre avocat si vous ne comprenez pas ce qui s'est passé ou ce qui va se passer.
- Si l'affaire judiciaire comporte une poursuite en justice, demandez à votre avocat la signification du terme «régler» votre question juridique plutôt que d'aller au tribunal (ainsi que ce que cela comporte en tant que frais juridiques).
- Demandez à votre avocat s'il est probable que les frais vont augmenter depuis le devis initial.

### Si vous avez un problème avec votre avocat

- Faites connaître vos préoccupations à votre avocat immédiatement ou à son associé.
- Changez d'avocats (notez cependant qu'un avocat peut garder votre dossier jusqu'à ce que ses frais ont été payés).
- S'il vous est impossible de résoudre l'affaire, contactez la Commission des Services Judiciaires du Victoria à son seul point d'accès pour une façon juste, indépendante et efficace de traitement de plaintes concernant les avocats.

### Information supplémentaire?

Legal Services Commissioner  
9/330 Collins Street  
Melbourne VIC 3000

**tél** 1300 796 344 (appel local dans le Victoria)

**tél** 03 9679 8001

**fax** 03 9679 8101

**email** admin@lsc.vic.gov.au

**www.lsc.vic.gov.au**

Un service d'interprétariat téléphonique est disponible